

MOT DU PRÉSIDENT

LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC : LA LUMIÈRE DOIT ÊTRE FAITE

LA CAISSE DE DÉPÔT : DES RÉSULTATS DÉSASTREUX

Les membres du conseil d'administration de l'Association démocratique des retraités (ADR) sont estomaqués par l'ampleur du déficit de -25 % qu'a obtenu la Caisse de dépôt et placement du Québec. Nous croyons que quelqu'un, quelque part, n'a pas fait son travail correctement.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE ET UNE ENQUÊTE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Au moment de la mise en page de ce journal, l'ADR demandait une commission parlementaire immédiate en plus d'un mandat large au Vérificateur général du Québec, pour examiner les décisions qui ont conduit à cette catastrophe et présenter un rapport public sans délai.

À ce jour, le Vérificateur général du Québec a examiné les chiffres comptables de la Caisse. Notre demande va beaucoup plus loin qu'une simple vérification comptable.

LES SUJETS DE L'ENQUÊTE

Nous voulons savoir si ces résultats font suite à :

- un manque de vigilance des comités de retraite;
- des décisions politiques qui ne fixaient pas les balises requises;
- des décisions administratives qui ont conduit à ces piètres résultats;
- l'opium des bonis qui a envoyé les décideurs dans des stratosphères des risques incontrôlés;
- ou, tout à la fois.

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE? Si vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation, informez-vous en appelant Michel Gilbert au 450 773-5566 ou par courriel à migil@maskatel.net. Votre support est important.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence la **déduction mensuelle (2,50 \$)** à la **CARRA** ou en postant un chèque de 30 \$ au nom de l'ADR à l'adresse suivante : MICHEL GILBERT, 12 935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL, UNE FORMULE INDÉPENDANTE, CRÉDIBLE ET PEU COÛTEUSE

L'ADR choisit la formule du Vérificateur général du Québec parce qu'elle est moins coûteuse, plus crédible et plus rapide qu'une enquête publique. Le Vérificateur général a démontré, dans le passé, son indépendance face aux institutions administratives et aux partis politiques.

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SI NÉCESSAIRE

Advenant que le Vérificateur général n'apporte pas toute la lumière requise dans ce dossier, nous nous réservons le droit d'exiger une commission d'enquête publique à cet égard. Les retraités entendent bien ne pas faire les frais d'une mauvaise gestion.



MISE EN GARDE

Si la CDP avait obtenu des résultats comparables à ceux des autres grands investisseurs canadiens, notre inquiétude serait moins grande, car le marché va rebondir et les pertes du moment seront en grande partie récupérées en

un an ou deux. C'est la loi des cycles économiques qui va jouer. Mais comme les écarts entre les résultats de la Caisse et ceux des comparables sont majeurs, la CDP ne doit pas agir comme un joueur de poker qui tentera de couvrir ses pertes par des choix encore plus risqués.

Voilà des inquiétudes qui méritent des explications claires et transparentes de la part des instances politiques et administratives suivies des corrections appropriées.

Rodrigue Dubé, président

L'ADR GRANDIT, SON JOURNAL AUSSI

LE DÉMOCRATE à la retraite
passe de 8 à 12 pages.

ÉDITORIAL

par Aline Couillard, vice-présidente

LES RETRAITÉS NE SONT PAS DES MITES

Les retraités reçoivent une rente d'un fonds de retraite administré par la CARRA, que ce soit du RREGOP, RRPE, RRE, RRF, RRCE ou autre. Il ne faut cependant pas les considérer comme des mites. Non! Les mites vivent au détriment des matières végétales ou animales, mais les retraités ne sont pas à la solde des participants actifs de ces mêmes régimes de retraite. Au contraire, ils ont payé ce bénéfice à l'avance. En effet, dès le début de leur carrière, ils ont alimenté leur fonds de retraite en versant fidèlement une partie de chaque dollar gagné, comme le font présentement les employés des secteurs public et parapublic. Ces derniers versent une cotisation pour leur rente future.

Je parierais fort que la très grande majorité des gens connaissent le fonctionnement des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER). Les campagnes publicitaires incitent les travailleurs à cotiser aussitôt que possible à leur REER. Comme le disent les institutions

financières, « plus vous êtes jeunes, plus le montant de votre rente sera élevé lorsque vous cesserez de travailler ».

Bien sûr, une différence existe entre un fonds de la CARRA et un REER. Le fonds de la CARRA est collectif tandis que le REER est individuel. Leur fonctionnement de base reste cependant le même : le cotisant contribue, le capital s'accroît et les bénéfices sont retirés lors de la prise de retraite.

J'ose espérer la venue du jour où aucun retraité ne se laissera dire : « On paie votre retraite » sans remettre les pendules à l'heure, la venue du jour où tout participant actif aura compris qu'il prépare sa propre retraite, la venue du jour où aucun politicien n'invoquera le prétexte de l'« intergénérationnalité », cette forme de ménagement entre les générations, pour enfin reconnaître et corriger l'iniquité dans laquelle vivent les retraités.

*Les membres
du Conseil
d'administration
remercient
l'équipe de
bénévoles du
journal*

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009



Ronald Carré
Secrétaire



Aline Couillard
Première vice-présidente



Rodrigue Dubé
Président



Rosaire Quévillon
Deuxième vice-président



Michel Gilbert
Trésorier



Gaétan Morneau
Premier administrateur



Régis Echelard
Deuxième administrateur



Louise Racine
Troisième administratrice



Michel Gareau
Quatrième administrateur



Robert Lapierre
Cinquième administrateur

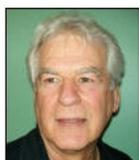


Gilles Presseault
Sixième administrateur

Conseil d'administration élargi



Rémi Beaulieu



Gilbert Clément



Marie-Thérèse
Echelard



Lucien Lavallière



René St-Germain



Claudette Viau

LE DÉMOCRATE à la retraite

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy, Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

Rédacteurs : Gilbert Clément, Gaétan Morneau, Aline Couillard, Rosaire Quévillon, Michel Gareau, Gilles Presseault, Louise Racine, Louis Lambert, Lucien Lavallière et Rodrigue Dubé.

Collaborateur à la correction et l'édition : Rémi Beaulieu
Correcteurs d'épreuves : Aline Couillard et Gilbert Clément

Coéditeurs : René St-Germain et Rodrigue Dubé

Infographe : Louise St-Germain

Imprimeur : Fédération des familles souches du Québec

Grand argentier : Michel Gilbert

DROIT LÉGITIME DES RETRAITÉS AUX SURPLUS DES RÉGIMES DE RETRAITE

par Aline Couillard, vice-présidente

DES PARTICIPANTS QUI ONT PAYÉ LEUR PART

Les retraités des secteurs public et parapublic ont commencé à cotiser à leur régime de retraite dès le début de leur carrière, dans le but de bénéficier du retour sur leur investissement au moment de leur prise de retraite. Paye après paye, une somme d'argent était retenue par leur employeur et versée à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (la CARRA) pour leur assurer une rente proportionnelle à leur investissement, lors de leur prise de retraite.

L'argument de la Ministre des finances, M^{me} Monique Jérôme-Forget, à l'effet qu'il n'y aura pas suffisamment de travailleurs au cours des prochaines années pour payer les rentes de retraite, ne tient pas la route. **Ce ne sont pas les employés actifs qui paient pour la rente des retraités. Ce sont les retraités qui ont constitué plus que leur réserve pour se payer une rente.**

ET DES GOUVERNEMENTS QUI ONT « OUBLIÉ » DE PAYER LEUR PART

Par entente sur les conditions de travail, le gouvernement employeur s'était engagé à ajouter sa part au fonds de retraite. Avant 1982, sa part était dans une proportion de 7/12 et celle de l'employé était de 5/12. Depuis 1982, elle est de 6/12 pour l'employé et 6/12 pour le gouvernement. Les retraités d'aujourd'hui ont toujours versé leur part dans le fonds lorsqu'ils étaient des travailleurs actifs. Les gouvernements qui se sont succédé ont très souvent « oublié » de le faire, se contentant de payer les rentes dues.

DES RENDEMENTS QUI ONT GÉNÉRÉ DES SURPLUS

Ce sont ces mises qui ont permis d'accumuler un capital qui génère des rendements importants. Capital et rendements, c'est l'avoir des participants, actifs et retraités. Tous les trois ans, une évaluation actuarielle d'un fonds établit la valeur actuarielle du régime de retraite après avoir pris en compte les divers facteurs pouvant influencer ces résultats. Sans être actuaires, nous pouvons affirmer de façon simple que l'écart entre la valeur de la caisse des participants et le passif à l'égard des prestations acquises à la charge des participants constitue un surplus.

UTILISATION UNILATÉRALE ET DISCUTABLE DES SURPLUS

Dans le passé, il y a eu iniquité dans l'utilisation des surplus actuariels. Des preuves : en 1997, les surplus de la Caisse ont servi, en partie, à compenser le départ à la retraite d'un nombre imposant de cotisants, fonctionnaires et employés des secteurs de l'éducation et de la santé, et souvent avec l'accord des syndicats représentant les actifs, mais **sans l'accord des retraités**. Il en fut de même lors de la bonification des rentes de retraite pour les années cotisées après l'an 2000 ainsi que pour la réduction des cotisations pour les années 2000 à 2005. Les

taux sont passés de 7,95 % à 5,35 % en 2000. Ces ponctions ont coûté quelque 3,2 milliards de dollars au fonds des cotisants.

USURPATION DU DROIT DES RETRAITÉS

En agissant ainsi, le gouvernement a privilégié une partie des participants actifs en « oubliant » les retraités et sans demander leur avis. L'équité en a pris un bon coup.

Les surplus accumulés proviennent davantage des personnes qui ont déjà terminé leur carrière plutôt que des débutants ou des employés à mi-carrière. Les retraités sont pleinement en droit de réclamer un juste retour sur leurs investissements par une utilisation équitable des surplus.

Des rentes cancéreuses pour les travailleurs actifs...

NICOLE S'APPRÊTE À PERDRE PLUS D'UN QUART DE MILLION !

par Rodrigue Dubé, président

Les travailleurs actifs savent-ils quel sera leur sort futur si aucune modification n'est apportée au mode d'indexation actuel? Voyons l'exemple de Nicole.

Nicole prendra sa retraite en 2009, à 60 ans, après 35 années de bons et loyaux services. Elle a travaillé 8 ans avant 1982, 18 ans entre 1982 et 2000, et 9 ans après l'an 2000 pour une rente de 23 000 \$. En 2039, Nicole fêtera ses 90 ans et comptera 30 ans de retraite.

Si on suppose un taux d'inflation annuel de 3 % d'ici là, elle aurait besoin d'une rente de 44 662 \$ pour conserver le même pouvoir d'achat qu'actuellement. Sauf que le système actuel ne lui en fournira que 27 067 \$. Il lui manquera donc 17 595 \$ cette année-là seulement. Au total, sur trente ans, elle aura perdu 232 313 \$.

Selon les mêmes règles, Jean-Pierre le conjoint de Nicole, enseignant dont la rente annuelle de départ serait fixée à 41 540 \$ en 2009, perdra 3 423 \$ au cours de sa cinquième année de retraite, 7 445 \$ à sa dixième année de retraite et 24 187,00\$ à sa trentième année de retraite. En 30 ans, il aura perdu 419 578 \$. Incroyable? Hélas, surtout VRAI !!!

Si des employés actifs voulaient faire calculer les pertes qu'ils subiront à cause du système actuel d'indexation, ils peuvent se regrouper et inviter des représentants de l'ADR pour simuler ces calculs.

LA HAUTE DIRECTION DE LA CARRA REÇOIT L'ADR

par Rémi Beaulieu



De g. à d. : Rosaire Quévillon, vice-président de l'ADR; Bernard Beauchemin, vice-président à l'administration de la CARRA; Jocelyne Dagenais, présidente-directrice générale de la CARRA; Gaétan Morneau, administrateur de l'ADR; Rodrigue Dubé, président de l'ADR; Serge Birtz, vice-président aux services à la clientèle de la CARRA; Aline Couillard, vice-présidente de l'ADR; Rémi Beaulieu, membre du CA élargi de l'ADR; Ronald Carré, secrétaire de l'ADR

Le 9 janvier 2009, la haute direction de la CARRA a accueilli des représentants du conseil d'administration de l'ADR. La rencontre s'est déroulée dans un climat agréable et respectueux.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA CARRA

Madame Dagenais (PDG de la CARRA) a informé les représentants de l'ADR des grandes orientations, dont la mise en place d'un nouveau système informatique moderne et bien intégré pour mieux répondre aux besoins des administrateurs, des employeurs et des clientèles. L'implantation de ce système doit se terminer en 2010. Les cotisants et les prestataires auraient ainsi accès à leur dossier par Internet à compter de 2011.

L'ADR a fait part de ses principales attentes et demandes envers la CARRA dont voici les éléments principaux :

- **La possibilité d'inclure un feuillet d'adhésion à l'ADR lors d'envois annuels aux retraités** ce qui pourrait se faire en rotation avec les autres associations dans un but d'équité.
- **La désignation d'un répondant (personne-ressource) pour les associations de retraités afin de faciliter les échanges** : les représentants des associations de retraités pourraient ainsi s'adresser à elle lorsqu'ils désirent obtenir de l'information.
- **Des informations plus précises sur le site de la CARRA concernant l'indexation réelle appliquée à différents groupes de retraités.**

Les représentants de l'ADR ont observé que, parfois, les informations concernant les régimes de retraite pourraient ne pas être concordantes avec les lois ou les applications qui en sont faites. Nous avons cité deux exemples : l'indexation des rentes des députés et la coordination avec le RRQ à l'âge de 65 ans.

▪ La coordination de la rente avec celle du RRQ à 65 ans

Nous voulons connaître les règles administratives appliquées au calcul de la coordination avec la RRQ à 65 ans (montant de la diminution de la rente qui ne devrait pas changer pour le reste de la vie des retraités).

▪ Demande d'informations spécifiques sur les coûts en dollars de l'indexation et échantillonnage de données.

La connaissance du coût projeté de l'indexation en milliards de dollars correspondant aux pourcentages révélés par le Comité de travail sur l'indexation (CTÉCIRR) et les périodes de temps concernées.

Des données spécifiques sur les avoirs des différents régimes de retraite.

Des échantillonnages à l'aveugle par catégorie de régime afin que l'ADR puisse poursuivre ses calculs sur les coûts réels de la pleine indexation ou des indexations partielles des rentes de retraite.

▪ Demande d'informations complémentaires sur les cours de préparation à la retraite offerts par la CARRA

▪ Le versement de la part du gouvernement dans les différents régimes de retraite.

Le gouvernement verse chaque mois un montant global à partir du fonds consolidé pour assumer sa part des coûts dans les différents régimes de retraite. Dans le cas du RREGOP et du RRPE, c'est sa part des coûts non capitalisés, mais déjà comptabilisés dans les dépenses du gouvernement. Pour la plupart des autres régimes, le gouvernement verse la part des cotisants qu'il avait déjà encaissée et sa part non capitalisée.

Afin de répondre à l'obligation de payer ses engagements envers les prestataires, le gouvernement reçoit chaque mois de la CARRA un état de compte détaillé par régime de retraite selon les données fournies par la CARRA. Les crédits requis sont votés annuellement lors de l'acceptation du budget. Selon la direction de la CARRA, nous pourrions retrouver ces informations dans les états financiers détaillés annuels de la CARRA que nous devrions recevoir sous peu.

La direction de la CARRA nous a enfin informés des nouvelles règles qu'elle appliquera quant aux déductions à la source sur les rentes.

REMERCIEMENTS DE L'ADR

Les représentants de l'ADR ont remercié la haute direction de la CARRA de son accueil et de son écoute à leur égard.

COMPTABILITÉ GOUVERNEMENTALE À REPENSER

par Rosaire Quévillon, vice-président

C'est bien beau l'originalité, mais au niveau de la tenue de livres comptables du gouvernement québécois, il y a, nous semble-t-il, une importante anomalie. On sait, par les médias, que le gouvernement voudrait « arranger » la présentation des données en vue du respect technique de la loi sur l'équilibre budgétaire. Cette présentation ressemble à une comptabilité de caisse plutôt qu'une comptabilité d'exercice. *

Cette comptabilité de caisse peut très bien s'adapter aux très petites entreprises et aux organismes à but non lucratif (OBNL). Cependant, pour une gestion efficace et transparente des grosses entreprises et du gouvernement, la comptabilité d'exercice est plus appropriée. La « comptabilité créative » du gouvernement québécois serait illégale dans le secteur privé.

Le gouvernement devrait se soumettre et se conformer aux *Principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGRC)* qui ont fait leurs preuves. En ce sens, le journaliste et chroniqueur de *La Presse*, Denis Lessard, écrivait le 23 mars 2005 que le gouvernement du Québec devrait appliquer les règles comptables qui ont cours partout dans les autres provinces. Pour appuyer son affirmation, il ajoute : « C'est tout un signal d'alarme qu'a donné hier le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, qui a sévèrement critiqué le gouvernement pour « des choix de méthodes comptables qui minent la crédibilité » des chiffres qu'il fait approuver par l'Assemblée nationale. »

Au printemps 2007, le gouvernement a formé un groupe de travail, constitué de six comptables agréés, du directeur principal et du sous-ministre adjoint du ministère des Finances, qui recommande de se conformer aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) que je cite : « Ainsi, l'ensemble des recommandations formulées dans le présent rapport visant l'adoption intégrale des PCGR, constitue un geste concret pour assurer la crédibilité des états financiers du gouvernement. »¹

¹ Rapport du groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, mai 2008, p. IV http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_Rapport_comptabilite.pdf

Autres exemples :

1) Le gouvernement propose d'amortir sur 10 ans les 2,4 milliards de dollars de transferts reçus en trop d'Ottawa en 2003-2004.

2) Le 14 janvier 2009, madame Jérôme-Forget et monsieur Hamad se réjouissent d'annoncer un projet de loi qui propose « l'application rétroactive au 31 décembre 2008 des normes que l'Institut canadien des actuaires doit mettre en vigueur en avril 2009. Ces nouvelles normes devraient réduire la valeur des engagements (le passif) des régimes de retraite de 3 % en moyenne et l'amortissement du déficit de solvabilité consolidé sur 10 ans au lieu de 5 ans. »

À plus forte raison, le principe de l'étalement dans le temps devrait s'appliquer à l'obligation de paiement des rentes de retraite. Est-ce la politique du « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais? »

Pourquoi maintenir cette aberrante procédure comptable qui ne reflète pas la réalité en plus d'effrayer inutilement les Québécois en général et les preneurs de décisions en particulier? Si l'objectif est de leurrer le public, c'est réussi. **Pourquoi ne pas procéder comme le recommande le groupe de travail et le CCSP (Conseil sur la comptabilité dans le secteur public)? Selon moi, il serait grand temps de procéder, d'abord en bonifiant et en adoptant le projet de loi #85, la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et d'autres dispositions législatives, présenté le 13 mai 2008. Ainsi, l'attribution de la pleine indexation de nos rentes de retraite serait répartie au fil des ans et non inscrite aux livres en un seul bloc durant l'année de la décision.**

* La comptabilité de caisse est celle qui consiste quasiment à reproduire les relevés de caisse ou de banque avec quelques références. La comptabilité d'exercice prend en compte les immobilisations, les amortissements, les comptes à payer et à recevoir, les comptes payés d'avance, etc.

ADR HAUT-RICHELIEU

par Rosaire Quévillon, président de ADR-HR

Puisque le principal objectif des actions de l'ADR est la totale récupération de notre pouvoir d'achat en tant que retraités des fonctions publique et parapublique, l'indexation demeure au sein de nos préoccupations. Les membres sont mis au courant de l'évolution du dossier de la pleine indexation de nos rentes de retraite. À cet effet, le gouvernement devrait modifier sa comptabilité pour faciliter l'octroi de l'indexation demandée. (Voir le texte « *Comptabilité gouvernementale à repenser* » ci-haut)

D'autres dossiers à caractères fiscal et économique sont aussi traités tels : les divers crédits reliés au maintien à domicile, aux revenus de pension et en raison de l'âge. Nous avons traité des nouveaux avantages accordés par le gouvernement dans le traitement des REÉR, des FERR et des CÉLI. S'ajoutent les bénéfices de la division de la rente, du partage des revenus et de



la recherche d'assurances à meilleurs coûts. En cette période de récession qui s'ajoute à l'indexation partielle de nos rentes de retraite, l'économie de chaque dollar devient importante pour ralentir un peu notre appauvrissement.

Nous traitons aussi de la planification de voyages touristiques et culturels ainsi que d'activités sociales.

RÉSULTATS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC ET LA CRISE FINANCIÈRE

par Gaétan Morneau, administrateur ADR

DES EXPERTS CONFIANTS

En octobre dernier, Claude Picher, chroniqueur financier au journal *La Presse*, écrivait un article au sujet de la crise financière actuelle. M. Picher a fait ses premiers pas à la bourse il y a plus de 30 ans. Il a donc vécu le choc boursier de 1981-1982, la crise financière d'octobre 1987, la récession de 1990-1991, l'impact négatif de la bourse à la suite des événements du 11 septembre 2001, le scandale d'Enron en 2002, etc. M. Picher a accumulé du vécu. Il devrait être craintif et anxieux. Au contraire il n'a pas peur et n'est même pas inquiet car, dit-il, son portefeuille financier a survécu à ces différentes crises. Il en est de même pour le grand financier Warren Buffet, considéré comme un des plus grands investisseurs boursiers, qui a vécu lui aussi les différentes crises boursières. Né en 1930, il souhaite vivre assez vieux pour voir d'autres crises financières comme celle que nous vivons présentement. M. Buffet, surnommé l'Oracle d'Omaha, dont la fortune est évaluée à plus de 62 G\$ a pourtant vu son portefeuille baisser de 30 % en 2008. **Pour lui la panique n'est jamais à l'ordre du jour.**

NE PAS RÉPÉTER LA PANIQUE DE 1982

Qu'en est-il de notre portefeuille, c'est-à-dire nos avoirs, nos fonds de retraite déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)? En 1981, nos avoirs subissaient un rendement négatif de l'ordre de -4,8 % en fin d'année. Le gouvernement d'alors, cédant à la panique, a désindexé nos rentes de retraite. Nous en payons toujours le prix. La panique en matière de finance et placement est, rappelons-le, très mauvaise conseillère. À preuve, en 1982, le rendement sur nos avoirs a été de 28,8 %. Rappelons-nous qu'un fonds de retraite s'évalue sur le long terme et non sur une année ou même deux de rendement négatif ou positif. À titre d'exemple, le fonds du RREGOP a généré un rendement moyen de 11,19 % au cours des 33 dernières années et cela malgré cinq années de rendement négatif de la Caisse de dépôt et placement du Québec¹ et des soubresauts négatifs aussi importants que ceux qu'ont subis les portefeuilles de messieurs Picher et Buffet durant la même période.

ACCROISSEMENT RÉGULIER DES FONDS DE RETRAITE

Nos avoirs (RREGOP, RRPE) déposés et comptabilisés à la CDP sont passés de 16 G\$ en 1994 à 53,7 G\$ en 2007. Parallèlement, le **Fonds d'amortissement des régimes de retraite** (FARR) durant ces mêmes années passait de 0,8 G\$ à 32 G\$ soit 40 fois sa valeur d'origine.

Nous aurons sans l'ombre d'un doute une année de rendement négatif. Les résultats financiers de la CDP de l'année 2008 seront à l'image des résultats des autres fonds de retraite de la planète, c'est-à-dire qu'ils seront dans le rouge. Tout comme les portefeuilles de Claude Picher et Warren Buffet, nos avoirs à la CDP vont survivre à la présente crise.

CONFIANCE EN L'AVENIR

Depuis 1956, le marché boursier canadien a été marqué de 12 marchés baissiers et de 11 marchés haussiers. Les marchés baissiers ont eu une durée moyenne de 9 mois avec des pertes moyennes de -25 %. En contrepartie, les marchés haussiers ont eu une durée moyenne de 47 mois avec des gains moyens de + 127 %.²

M. Picher terminait son article ainsi:

« Personne ne peut prédire combien de temps il faudra pour combler les pertes des dernières semaines : six mois, un an, trois ans? Aucune idée. Mais cela arrivera aussi sûrement que le soleil se lève tous les matins. »³

Il n'y a donc pas lieu de céder à la peur et encore moins d'actionner le bouton de panique.

¹ Années de rendement négatif : 1981, 1990, 1994, 2001 et 2002.

² Source : Corporation financière Mackenzie (Données des Indices composés S&P/TSX : de 1956 au 31 août 2008).

³ (Claude Picher, *La Presse* : 14 octobre 2008).

SECTEUR DE QUÉBEC

Le secteur de Québec a tenu son assemblée générale le 22 octobre 2008. Les membres ont pris connaissance du rapport du Comité de travail sur l'évaluation des coûts de l'indexation des rentes de retraite (CTÉCIRR) et ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la lutte pour l'obtention de l'indexation de leur rente de retraite.



Assemblée générale

Les administrateurs élus sont :

Marc Paradis, président
Ronald Carré, secrétaire
Yvan Bastien, trésorier
Yvon Bédard, directeur

Louise Boies, directrice
Claude Lachance, directeur
Gaétan Langlois, directeur
Lucien Parent, directeur

Croisière d'une semaine



entre Montréal, Les Îles de la Madeleine, la Gaspésie
et la ville de Québec

Ce forfait comprend :

- ✓ Hébergement pendant 7 nuits à bord du **CTMA Vacancier**
- ✓ Tous les repas à bord du navire durant les traversées
- ✓ Animation et activités à bord du navire
- ✓ 3 jours de visites guidées des **Îles de la Madeleine** (Circuit des Saveurs, visites des artisans) incluant les repas du midi
- ✓ 1 repas gastronomique du soir dans un restaurant des Îles, incluant le transport, les taxes et frais de service
- ✓ Service de navette pour un autre repas du soir (Repas libres)
- ✓ Transport entre le navire et la ville de Percé en Gaspésie
- ✓ Escale à Québec

Tarif :

à partir de : **1399\$**

Incluant taxes et frais portuaires

par personne en occupation double
(Cabine intérieure salle de bain privée)

Supplément occupation simple : 250\$
(Cabine intérieure, salle de bain privée ou partagée)

Départs hebdomadaires : Les jeudis de Québec et
les vendredis de Montréal (Du 12 juin au 18 septembre 09)

Découvrez les produits du terroir
des **Îles de la Madeleine !**



Information et réservation :
Groupe CTMA, 1-888-986-3278
Référence «Croisière & Saveurs des Îles»

www.ctma.ca

Bienvenue à bord !



CROISIÈRE & SAVEURS DES ÎLES



L'ADR SE DÉVELOPPE :

Naissance du secteur RIVE SUD DE MONTRÉAL (RSM)

par Lucien Lavallière, président de ADR-RSM

Le 2 décembre dernier, lors d'une rencontre des membres et des sympathisants de l'ADR, était formé un conseil d'administration pour le secteur Rive-Sud de Montréal (RSM).

Brossard, Longueuil, Boucherville et Saint-Lambert sont les principales villes du territoire de ce secteur.

Ce nouveau secteur est né lors d'une rencontre des membres et sympathisants le 2 décembre dernier où il y a eu présentation du diaporama sur le rapport du Comité de travail concernant l'évaluation des coûts de l'indexation des régimes de retraite (CTÉCIRR). La nomination des membres du Conseil d'administration a suivi.

La première réunion du CA du secteur a été tenue à Brossard le 28 janvier 2009. L'adoption des statuts et règlements, la fixation des objectifs du secteur ainsi que l'identification d'activités pour animer le secteur étaient à l'ordre du jour.



Louis Gravel, administrateur, Gaétan Morneau, premier vice-président, Françoise St-Germain, administratrice, Lucien Lavallière, président, Jacques Thériault, administrateur, Raymond Paradis, administrateur, Huguette Portugais, secrétaire, et Michel Gareau, trésorier.

ASSURANCE APPAUVRISSEMENT pour les retraités de l'État

par Michel Gareau, administrateur

Chères consœurs et chers confrères retraités, réjouissons-nous de cette si belle **Assurance appauvrissement** qui dispense nos bons dirigeants politiques du fardeau de gérer une rente qu'ils jugent excessive et surtout qui nous délivre, à notre tour, de la tâche ardue de jouir impunément de la valeur résiduelle de notre propre fonds de retraite!

Le gouvernement du Québec, par la bienveillance de dirigeants politiques avertis et avisés, a instauré en 1982, une *assurance appauvrissement* qui impose à ses retraités une perte de leur pouvoir d'achat égale à l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) pour les années travaillées entre 1982 et 2000 (18 ans). Pour les années de 2000 à 2008, la perte a été réduite à la demie de l'IPC afin de ralentir cet appauvrissement néfaste.

Cette assurance a été créée sans consultation des retraités, mais en leur nom, afin de contrer une augmentation de l'IPC de 12,30 %. Une telle augmentation allait, argumentait-on, ruiner le fonds de retraite des employés de l'État.

Toutefois, un tout petit détail a échappé à l'attention de ces mêmes dirigeants prudents en ce qui concerne la gestion du fonds de retraite des employés de l'État. S'il est vrai que l'IPC était de 12,30 % en 1982, il est aussi vrai (de là le détail oublié) que le Retour sur Investissement (R/I) officiel atteignait cette même année 28,81 %.

En cette année 1982, les futurs retraités, eux, perdaient jusqu'à 3 % de leur pouvoir d'achat pour les années cotisées après cette date. Depuis, le gouvernement n'a rien fait pour corriger cette iniquité et, année après année, les pertes s'amoncellent pour les retraités tandis que le fonds, lui, s'enrichit.

Mais la valeur du fonds ne peut pas excéder d'un certain % les obligations de paiement de rentes. La technique de prédilection pour éviter une telle situation est généralement de donner aux actifs un congé ou une réduction de cotisation prétendant que c'est une augmentation de salaire. L'effet de cette manœuvre est de créer des pauvres qui, le temps venu de prendre leur retraite, n'auront pas un fonds suffisant pour payer leur rente le reste de leur vie. C'est à même les fonds de ceux qui ont pleinement contribué à leur fonds que leur rente sera versée.

Mais la beauté de cette technique est que le gouvernement n'a pas à défrayer sa pleine contribution car il ne déboursa qu'un montant égal à celui déboursé par l'actif. Ce que le futur retraité perd, le gouvernement le gagne.

Comme nous avons pu le constater au cours de l'année 2008, dans l'entreprise privée, l'appropriation des valeurs de fonds d'épargne, sans le consentement des investisseurs, est réputée être un acte criminel. Mais le même comportement de la part d'une organisation supervisée par le gouvernement est qualifié de bonne et prudente gestion publique.

Chères consœurs et chers confrères retraités, devons-nous nous réjouir de cette si belle **Assurance appauvrissement** qui nous prémunit contre les tourments de gérer une rente qui pourrait, aux yeux de nos dirigeants politiques, s'avérer excessive et surtout qui nous délivre du cauchemar de la distribution équitable de l'héritage que constitue la valeur résiduelle de notre fonds de retraite?

MOINS QUE ZÉRO POUR LES SERVITEURS DU PUBLIC ET DU PARAPUBLIC

par Gilles Presseault, administrateur

SI DEPUIS 23 ANS LES AUGMENTATIONS SALARIALES ONT ÉTÉ RÉDUITES À ZÉRO...

En novembre 2008, Claude Picher, chroniqueur respecté au journal La Presse, écrivait, chiffres à l'appui, que « l'inflation année après année, [venait] gruger les augmentations salariales »¹. Les données qu'il tirait d'un récent rapport de l'Institut de la statistique du Québec² appuyaient son titre à la

	Nominale	Réelle
1985	30 000	30 000
1995	41 555	30 282
2008	52 903	30 033

fois éloquent et alarmant : « Salaires : augmentations zéro ». Il expliquait avec le tableau ci-contre que depuis 1985, chaque fois que les travailleurs recevaient une augmentation, celle-ci était immédiatement

attaquée par l'inflation. Un 30 000 \$ gagné en 1985 équivalait en 2008 à... 30 033 \$, écrivait-il!

...LES RETRAITÉS ONT EU DROIT À MOINS QUE ZÉRO!

Aussi injuste que cela puisse être envers tous ceux qui ont travaillé au cours de toutes ces années, le phénomène de l'inflation et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des retraités prennent des couleurs alarmantes, voire indécentes.

On connaît le modèle de calcul imposé par le gouvernement en '82 pour « ajuster » annuellement nos rentes de retraite :

Avant 1982	Maintient de l'indexation à 100 %
1982 à 2000	IPC - 3 %
2000 à aujourd'hui	50 % de l'IPC ou IPC - 3%

Dans la vraie vie, un très grand nombre de retraités ont vu seulement la moitié de leur rente augmentée du simple taux d'inflation. Dit autrement, chaque année, des retraités subissent une perte de leur pouvoir d'achat équivalente au taux d'inflation pour environ la moitié de leurs revenus de la CARRA! Donc en plus mauvaise posture que les salariés! Ils sont **sous zéro** quant à l'accroissement de leur pouvoir d'achat. C'est carrément indécent de laisser s'affaiblir le pouvoir d'achat de quelques centaines de milliers de retraités, année après année! Quand on additionne ces diminutions annuelles, on arrive vite à des pertes pouvant aller jusqu'à 20, 30 et 40 % du pouvoir d'achat. D'où la nécessité de retrouver notre pleine indexation, maintenant!

¹ PICHER, Claude (2008). **Salaires : Augmentations zéro.** La Presse (cahier affaires), Montréal, le mardi 9 décembre 2008, p. 5

² ISQ (nov. 2008). **Rémunérations des salariés. État et évolution comparés. 2008.** Québec. ISQ, 298 p. (voir tout spécialement l'annexe K

SAINT HYACINTHE

Louis Lambert, président ADR-STH

Le repas de Noël s'est avéré un franc succès en réunissant près de 75 membres qui ont mangé, chanté et dansé de bon cœur.

Lors de ce dîner, un tirage a permis d'amasser 400 \$ qui ont été remis à Moisson Maskoutaine, organisme qui récolte des vivres pour les démunis.



Photos : Réginald Marchand

Malgré la tempête, près de 30 personnes ont participé à la journée plein air à l'Abri du lac.



Dans le but d'augmenter le poids politique de l'ADR

NOUS SOLLICITONS VOTRE AIDE

Le poids politique de l'ADR passe, bien sûr, par la qualité de ses représentations et des points de vue qu'elle émet mais également par le nombre de membres qu'elle représente.

Le Conseil d'administration de l'ADR vous invite à participer massivement à l'augmentation du poids du nombre de ses membres. Et dans ce but, il veut récompenser vos efforts lorsque vous recruterez **un nouveau membre**.

Lorsque le trésorier recevra un SIGNET d'adhésion d'un **nouveau membre** portant le nom du recruteur, il émettra un chèque de 10 \$ au nom de ce recruteur*.

* Dans le cas des secteurs Saint-Hyacinthe et Granby, le chèque sera émis au nom du secteur.

LES COÛTS DE L'INDEXATION EN TAUX DE COTISATION

UNE PRÉSENTATION TROMPEUSE

par Rodrigue Dubé, président

Le Comité de travail sur l'évaluation des coûts d'indexation des rentes de retraite (CTÉCIRR) a prévu que, pour accorder la pleine indexation avec la mise à niveau ou revalorisation aux employés actifs et aux retraités, le taux de cotisation pour les employés actifs devrait passer de 8,19 % à 14,71 % soit une augmentation de 6,52 %.

La CARRA et le CTÉCIRR ont présenté les coûts de l'indexation des rentes de retraite sous forme de hausses de cotisation. Présenter ainsi ces coûts sous forme d'augmentation des taux des cotisations, c'est trompeur parce que :

- c'est bloquer la discussion au départ vu que cette augmentation apparaît prohibitive pour les employés actifs;
- c'est laisser croire, à première vue, que les retraités sont responsables de cette augmentation des coûts étant les demandeurs de la pleine indexation;
- c'est faire dévier le débat en ne mettant pas en évidence le fait que les retraités ont accumulé des surplus suffisants pour assumer leur quote-part;
- c'est mettre de côté d'autres moyens d'évaluer les coûts de la pleine indexation;
- c'est nier la sous-estimation des taux de rendements qu'utilise la CARRA dans ses prévisions de rendements;
- c'est ne pas tenir compte que la CARRA augmente, dans ses prévisions, les taux de cotisation en sous-estimant les taux d'inflation.

Lorsque nous examinons le tableau suivant :

SCÉNARIO DE LA PLEINE INDEXATION selon le CTÉCIRR			
	Situation actuelle	Sans revalorisation	Avec revalorisation
Taux de cotisation	8,19 %	14,05 %	14,71 %
Augmentation causée par les actifs.		4,95 %	4,95 %
Augmentation causée par les retraités		0,91 %	1,57 %
Revalorisation = mise à niveau		Source : CTÉCIRR p. 65	

Nous constatons :

- que 75 % des augmentations de cotisation (4,95 % = 75 % de 6,52 %)¹ serviraient à absorber les coûts de la pleine indexation pour les employés actifs. Il faut se rappeler que l'augmentation des coûts s'évaluent pour les 50 à 60 prochaines années. ↑

Le mandat du CTÉCIRR était d'**établir les coûts** de l'indexation des rentes de retraite et **non pas les conséquences**. Si le comité de travail avait exercé son indépendance, ses membres nous auraient au moins divulgué ces données de façon transparente.

¹ (4,95 % + 1,57 % = 6,52 %).

LES PARACHUTES DORÉS POUR DÉPART VOLONTAIRE, les gouvernements sont les seuls responsables

par Rodrigue Dubé, président

Les parachutes dorés n'ont pas leur place dans le secteur public et parapublic. Un départ volontaire vers un autre emploi mieux rémunéré n'occasionne aucune perte de revenu. Pourquoi alors inclure dans un contrat ces parachutes dorés?

L'ADR affirme que l'État doit bannir à tout jamais de ses pratiques d'embauche l'inclusion d'un parachute doré pour départ volontaire.

Les gouvernements doivent être sanctionnés. Le gouvernement qui convient ces types de contrat doit porter toute la responsabilité de ces primes. Malheureusement, lorsque survient un départ volontaire accompagné d'un parachute doré, le gouvernement qui a convenu ce contrat a souvent été sanctionné par une élection et il n'est plus là pour répondre de ses actes.

Monsieur Henri-Paul Rousseau mérite-t-il toute notre admiration? Les retraités des secteurs public et parapublic se posent de nombreuses questions en regard du départ de monsieur Henri-Paul Rousseau de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Rousseau a quitté le poste de président de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) au moment où la crise

financière commençait à faire rage. Avant son départ, plusieurs avaient louangé ses qualités de gestionnaire et de négociateur lorsqu'il avait participé à la réalisation d'une entente sur les papiers commerciaux. Monsieur Rousseau est d'abord celui qui avait autorisé ces investissements risqués. C'est lui aussi qui a bénéficié de généreux bonis les années précédant son départ grâce à ces papiers commerciaux.

Quelle est la responsabilité de monsieur Rousseau? Au cours des années sous sa gestion, les papiers commerciaux étaient la coqueluche des investisseurs en quête de généreux bonis. Pourquoi la Caisse a-t-elle été l'un des leaders en cette matière?

Les retraités de l'État demandent la fin de leur appauvrissement. Est-ce moral, est-ce légitime, est-ce décent d'ignorer leur appauvrissement?

La réponse appartient aux retraités de l'État. La réponse nous appartient. Retraités de l'État, nous devons démontrer plus que jamais notre détermination et notre ardeur afin d'obtenir justice. Le mépris n'aura qu'un temps. C'est à nous tous de déclarer que cette fin est arrivée.

DES NOUVELLES DU SECTEUR DE GRANBY-RÉGION DE L'ADR

par Louise Racine, présidente de SGR-ADR

Le 24 septembre dernier, le Secteur Granby de l'ADR (SGRADR) a tenu sa première assemblée générale annuelle sous la présidence de Louise Racine. Plus de 40 personnes y ont participé et ont pu voir l'excellent diaporama portant sur le rapport du Comité de travail sur évaluation des coûts de l'indexation des régimes de retraite (CTÉCIRR) présenté par Rodrigue Dubé, président de l'ADR.

Comme suite aux élections, c'est avec plaisir que notre CA a accueilli M^{me} Huguette Beauregard, administratrice, et M. Normand Massé, secrétaire, qui se sont joints au CA du secteur.

Les membres du CA tiennent à remercier M^{mes} Sylvie Laliberté et Diane Roberge pour l'excellent travail qu'elles ont accompli au sein du CA du secteur. Mesdames, vous nous manquez déjà : Sylvie pour la qualité toute professionnelle de ton travail de secrétariat et Diane pour ta fidélité et tes références. Bon retour au travail!

Le CA, à la demande des membres, organise trois déjeuners-conférences au cours de l'hiver et du printemps 2009.

- La conférence du déjeuner du 29 janvier porta sur le testament et le mandat d'incapacité; elle fut donnée par M^e Éric Lessard, notaire, de Granby.
- Le 1^{er} avril, le deuxième vice-président de l'ADR, M. Rosaire Quévillon, animera cette deuxième conférence portant sur l'impôt et la fiscalité, nos beaux soucis!
- Le 13 mai prochain, à l'occasion du 150^e anniversaire de la ville de Granby, l'historien, M. Georges H. Rivard, spécialiste de l'histoire de notre ville et de sa région, sera le conférencier invité. D'ailleurs le lancement des fêtes du 150^e aura lieu début mai. Nous invitons les citoyens du Québec à participer à nos festivités.

UN AUTOMNE CHAUD AU SUD-OUEST DE LA MONTÉRÉGIE¹

par Gilbert Clément, secrétaire du SOM

Le 21 octobre 2008, nous avons tenu notre première assemblée générale où nous avons adopté nos statuts et règlements et consolidé notre attachement à la cause de la pleine indexation. De plus, nous avons augmenté le nombre d'administrateurs de notre conseil d'administration pour le porter à neuf, soit le maximum prévu. Notre Conseil d'administration augmenté s'est mis immédiatement à l'œuvre pour établir une liste de priorités tirées de notre plan d'action. C'est ainsi que nos premières énergies ont été consacrées à participer aux débats politiques organisés dans les circonscriptions de notre territoire et à faire parvenir une lettre aux candidats, suivie d'une invitation aux députés élus pour une rencontre à leur bureau de comté.

Depuis décembre, nous avons élaboré un diaporama SOM et avons envoyé un premier bulletin aux membres de notre secteur. Ces deux réalisations s'inscrivent dans notre priorité « communication aux membres » de manière à les informer, à garder éveillé leur militantisme et à stimuler notre slogan « un pour un », i.e. une nouvelle adhésion par membre. Nous nous sommes ensuite réparti la liste de nos membres pour créer des sous-groupes de « filleuls », parrainés respectivement par un des administrateurs du CA. Ce parrainage a pour but de créer un réseau d'appartenance, de personnaliser les contacts avec nos membres, et de nous assurer que ceux-ci soient vite rejoints pour des motifs variés, tels que de l'information, un rappel, un renouvellement ou une invitation.



Enfin, les membres du CA ont senti le besoin d'un perfectionnement afin de rafraîchir leurs connaissances dans le dossier de la pleine indexation et de se donner l'occasion d'obtenir des réponses argumentées à leurs questions. M. Rodrigue Dubé et son épouse Huguette sont venus partager généreusement leur compétence, et leurs réponses à nos questions ont fini par éclairer nos recoins d'information demeurés jusque là obscurs.

Pour le début de l'année 2009, nous tenterons de rencontrer les députés de notre secteur et nous souhaitons initier des rencontres avec d'autres associations de retraités de notre territoire afin de les rallier à notre cause.

Notre moteur est en marche, nous nous dirigeons vers la route de la pleine indexation et nous avons programmé notre GPS de manière à éviter les culs-de-sac.

¹ La Prairie, Châteauguay, Valleyfield et région.

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des familles souches du Québec
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 4C6



Réal Collard Yves Richard Léon Racine

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

**Notre richesse est collective,
partagée et accessible.**

Nous réinvestissons dans la qualité de nos services et dans la communauté.
Nous sommes enracinés et engagés dans notre milieu.
Nous appartenons aux membres mais nos services sont disponibles pour tous.



**Résidence funéraire
Maska, coopérative**



5205, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe J2S 3V5
Tél.: 450 773-8256 • Téléc.: 450 773-4046 • Sans frais : 1 877 773-8256
coopfun@netco.ca • www.residencefunerairemaska.qc.ca

RECRUTEMENT ||

La clientèle visée par l'ADR est celle des retraités et des futurs retraités. Les retraités se recrutent habituellement par le bouche-à-oreille. Quant aux futurs retraités, vous pouvez convenir d'ententes avec les directions ou avec les associations du personnel des hôpitaux, des écoles, des bureaux du gouvernement, etc. Après entente avec les responsables des institutions ou des associations de personnel, demandez au trésorier de l'ADR le nombre de signets d'adhésion dont vous avez besoin.

tresorier@adr-quebec.org ou (450) 773-5566

AUDITION DEVANT LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

par Gilbert Clément

On sait qu'à l'ADR, la souveraineté de l'Assemblée générale est reconnue et inscrite dans ses Statuts et règlements, ce qui témoigne d'une part de son attachement à la démocratie à l'origine de son nom, et garantit d'autre part le respect des décisions majoritaires prises par ses membres. Or, cet esprit démocratique, l'ADR aura l'occasion de le promouvoir devant le Registraire des entreprises du Québec, un organisme gouvernemental régissant la constitution, l'organisation et le fonctionnement des entreprises, en participant à sa consultation au sujet de la réforme du droit des associations personnifiées.

L'ADR y présentera un mémoire qui dénoncera l'apparence de démocratie qui sévit dans plusieurs OSBL (Organismes Sans But Lucratif) et proposera qu'une loi oblige les conseils d'administration de ces organismes à se soumettre aux décisions prises par la majorité des membres réunis en assemblée générale «... de manière à éviter des situations où les personnes élues au CA de ces OSBL pourraient être tentées d'orienter ces organismes dans des directions qui seraient contraires à l'intérêt de l'ensemble des membres.» (Extrait du procès-verbal du 9 décembre 2008 de l'ADR)

Nous vous rendons compte de cette importante contribution de l'ADR à la poursuite d'une démocratisation réelle des associations de retraités.

J'ai l'assurance... et vous?

Nouveau!
Assistance
routière 24 h*

EN TANT QUE MEMBRES DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RETRAITÉS (ADR)
VOUS PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'AVANTAGES EXCLUSIFS POUR VOS ASSURANCES.

CONCOURS EXCLUSIF
AUX GROUPES

Faites le plein d'assurance

Participez dès aujourd'hui au www.pleindassurance.com.



* Certaines conditions et limitations s'appliquent. ** Aucun achat requis. Consultez le règlement au www.pleindassurance.com

Pour vos assurances auto et habitation,
appelez-nous dès maintenant au

1 866 SSQ AUTO
7 7 7 2 8 8 6

**SSQ Assurances
généralistes**
Les valeurs à la bonne place